

Les règles DU CORPS

Toucher les autres

Tu ne dois toucher les parties intimes de **PERSONNE**.

Personne ne peut te demander de toucher **SES** parties intimes.



Ton corps, c'est **TON** corps. **PERSONNE** n'a le droit de le toucher si tu n'es pas d'accord = ça s'appelle **le consentement**.

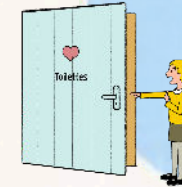
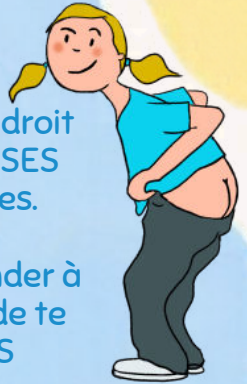
Si une personne le fait c'est très grave et c'est interdit par la loi, ça s'appelle une **agression sexuelle**.

KIDZ et FAMILY
CABINET DE PSYCHOLOGIE

Montrer

Personne n'a le droit de te montrer **SES** parties intimes.

Ni toi de demander à une personne de te montrer **LES** SIENNES.



Te toucher

Personne n'a le droit de toucher **TES** parties intimes : ni les enfants, ni les adultes, ni la famille.



Bouche

Poitrine

Sexe
Fesse

Certaines parties intimes sont celles qui sont cachées par un maillot de bain.

Privé

Comme c'est intime, toi tu as le droit de toucher **LES TIENNES** parce que c'est ton corps, mais pas devant tout le monde comme c'est privé.



Etre seul (e)

Si quelqu'un veut **RESTER SEUL (E)** avec toi (adulte ou enfant) et te demande quoi que ce soit en rapport avec les parties intimes, essaye si tu peux de sortir de la pièce ou crier. Tu n'as rien fait de mal et va en parler à un adulte de confiance.



Si cela t'arrive

Si cela t'arrive, ce n'est **PAS DE TA FAUTE**, tu en parles à un adulte ou tu peux appeler le 119.



LES PARTIES INTIMES